



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité du Canton d'Amherst

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSIGNÉ, QUE :

Dépôt du rapport financier 2022  
et du rapport de l'auditeur

Le rapport financier 2022 et le rapport de l'auditeur transmis en vertu de l'article 966.5 du *Code municipal du Québec*, pour l'exercice financier 2022, seront déposés à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 12 juin 2023 à 19 h 30, conformément à l'article 176.1 et 176.2 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À AMHERST, CE 29<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2023

Martin Léger  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 29<sup>e</sup> jour du mois de mai, entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne certificat ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Martin Léger  
Directeur général et greffier-trésorier